Réponse de DIRECT ENERGIE à l'appel à contribution sur l'organisation de l'appel d'offre effacement

Tout d'abord Direct Energie soutient le développement des effacements et en particulier l'organisation d'appels d'offres transitoires permettant de promouvoir les effacements. Dans ce cadre, Direct Energie a souhaité que soit ré-ouverte la concertation pour analyser l'opportunité ou non d'intégrer les effacements au service du marché.

La très courte concertation a permis de faire apparaitre plusieurs éléments :

- D'une part, une grande majorité des acteurs a souhaité pour des raisons de continuité que les règles de l'année précédente soient reconduites sans intégration des effacements au service du marché. Les règles NEBEF applicables n'étant pas connues à ce jour, il s'agit probablement d'une décision à raison.
- D'autre part, les courts échanges entre les acteurs n'ont pas semblé faire apparaitre un consensus suffisant qui permettrait d'assurer que cette modification des règles ne nuise pas à l'efficacité de l'appel d'offre et donc à son bénéfice pour le développement des effacements.

S'ajoute à cela que Direct Energie s'interroge sur la solidité juridique d'un appel d'offres de RTE qui ne distingue pas les effacements au service du marché et les effacements sur le mécanisme d'ajustement.

Enfin, l'extension de l'appel d'offres au marché de l'énergie ne paraît pas opportune. En raison de la mise en œuvre, désormais imminente, des NEBEF et de la prime CSPE, il existe en effet un risque de confusion, voire de double comptage et donc d'effet d'aubaine. Afin d'éviter ce risque, le mécanisme risque donc encore de se complexifier.

En conclusion, Direct Energie considère que la modification dans le sens proposé par RTE de l'appel d'offre est de nature à nuire à son bon déroulement et, de ce fait, contrarier le développement des effacements.